



Demande de conseil suite à un dépôt de plainte pour violence

Par **sverine**, le **15/08/2008** à **14:32**

je suis en litige avec le père de mes enfants j'ai fait une main courante déposé une plainte et depuis qui la été convoqué par les policiers celà en pire donc je voulais partire avec mes deux enfants mais je voulais savoir si celà va caussé un problème car il les à reconnus pouvez vous me dire ceux qu'il faut faire car je voudrais sortir de cette situation et la seul solution est de partir pour qu'il ne met pas ses menaces à exécution

Par **domi**, le **15/08/2008** à **15:05**

Si vous êtes mariés , je vous déconseille de quitter le domicile conjugal , cela se retournerait contre vous ! Par contre rencontrez le plus rapidement possible un avocat , afin d'obtenir du JAF , le droit de résider séparément .Vous pouvez éventuellement faire une demande d'aide juridictionnelle ! Bon courage Domi